



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2037

Attribution de subventions d'investissement à 26 associations œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 250 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme VIDAL Chloë

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2037 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A 26 ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR LA CREATION ET LA DIFFUSION ARTISTIQUE, SUR L'ENVELOPPE N° 60SECULT « ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES LOCALES CULTURELLES (SUBVENTIONS) 2021-2026 », POUR UN MONTANT GLOBAL DE 250 000 EUROS - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE LYON ET DIVERSES ASSOCIATIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Accompagnement des initiatives locales culturelles ».

Par délibération n° 2021/858 du 27 mai 2021, vous avez approuvé le lancement de l'opération n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 ».

Par délibération 2022/1811 du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Enveloppes Culture 2021-2026 », n° 2021-3, programme n° 00005.

Je vous rappelle que la Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

- soutien à la création artistique et culturelle ;
- inspiration et émancipation par des parcours d'éducation artistique et culturelle et le développement des pratiques artistiques amateur ;
- échanges et coopérations à Lyon, en France, en Europe et dans le monde.

Pour ce faire et mener à bien ces objectifs, des actions prioritaires sont conduites sur le temps du mandat afin de rééquilibrer le budget culture et soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, promouvoir les droits culturels, mettre en œuvre l'éco-responsabilité et la transition écologique et sociale au sein de cette politique publique et enfin, participer à la coopération et aux solidarités internationales.

En complément des subventions de fonctionnement, la délégation culture attribue des subventions d'investissement contribuant à améliorer les conditions de travail des artistes et des technicien-nes et des équipes administratives, ainsi que les conditions d'accueil du public.

Les structures qui disposent de lieux de création et/ou diffusion peuvent avoir besoin de soutien de la part des partenaires publics dont la Ville de Lyon pour des travaux de rénovation voire de remise aux normes actuelles de sécurité ; de modernisation du matériel scénique.

Aider ces lieux mais aussi des équipes artistiques à moderniser leurs équipements tout en favorisant l'accès à la culture pour le plus grand nombre, présente un intérêt communal certain.

En 2022, cinquante et un lieux et compagnies œuvrant dans les domaines de l'audiovisuel, des arts visuels, de la danse, de la musique, du théâtre et du patrimoine ont sollicité la Ville, au titre du soutien en investissement (pour mémoire, cela représente cinq demandes en moins qu'en 2021).

Les éléments d'appréciation pour proposer un soutien à ces structures ont été :

- participer à l'amélioration des conditions d'accueil des artistes et des publics pour les lieux ;
- proposer des équipements qui peuvent être mutualisés ;
- permettre l'acquisition d'équipement dédié à la création artistique comme des instruments de musique, du matériel scénique ou technique facilitant la diffusion des créations ;
- présenter un budget avec d'autres recettes prévisionnelles que la subvention demandée à la Ville de Lyon.

Dans le cadre de la présente délibération, il vous est proposé de soutenir vingt-six associations pour un montant total de 250 000 €

Cette dépense sera financée dans le cadre de l'opération n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 ».

## THEATRE

**BALLET COSMIQUE / HARMONIE COMMUNALE** - c/o Théâtre de l'Élysée, 14 rue Basse-Combalot, Lyon 7<sup>ème</sup>

Depuis 2017, la structure de production Ballet Cosmique accompagne la collaboration de François Hien, artiste de théâtre, auteur-comédien-réalisateur, avec des artistes venant tantôt du cirque, tantôt du théâtre de marionnettes.

De ces collaborations, naît, en 2019, la compagnie Harmonie Communale.

Les pièces de François Hien sont le fruit d'un travail d'enquête minutieux et très documenté.

Elles traitent de questions de société qui lui permettent de mener des débats et actions culturelles inspirés de l'éducation populaire auprès de publics divers.

Partant d'une enquête révélant que 40 % des français jouent régulièrement aux jeux vidéo, l'association Ballet Cosmique développe un projet autour du jeu vidéo indépendant, s'articulant autour de deux axes : l'exposition du jeu vidéo comme une œuvre d'art et l'interprétation du jeu vidéo.

Trois à quatre soirées Playformance sont ainsi organisés la saison prochaine au théâtre de l'Élysée.

Un projet d'exposition de jeu vidéo dans la rue, devant le théâtre de l'Élysée, est proposé, la journée du 17 septembre, permettant de toucher les habitants du quartier et les usagers de la place Gabriel Péri.

A partir de 14h, l'association propose une exposition de jeux vidéo, dans la thématique Noir et blanc : l'autre gris soit une dizaine de jeux indépendants dont le point commun est d'être en bichromies et certains accessibles aux enfants.

A 19h30, Playformances réunit un comédien, une instavidéaste (ou « streameuse ») et une programmeuse qui jouent en public à un jeu qui les ont marqué, ému, bouleversé. De ce point de départ, ils et elles créent une forme théâtrale inédite.

Le projet se monte en partenariat avec le Théâtre de l'Élysée, qui apporte un soutien financier et accueillera les expositions et les performances théâtrales à l'automne 2022.

Pour mener à bien ce projet, l'association a besoin d'une base de matériel informatique et vidéo.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 7 500 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 5 000 €
Autofinancement : 2 500 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € à Ballet Cosmique**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 10 000 €

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 8 000 €

Pas de subvention d'investissement demandée au titre de l'année 2021

**L'ORNITHORYNQUE - 19 rue René Leynaud, Lyon 1<sup>er</sup>**

L'association, créée en 2005 et implantée à Lyon et Clermont-Ferrand, est affiliée à la Fédération des arts de la rue et dispose d'un local Montée de la Grande Côte dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

L'équipe de l'Ornithorynque, composée d'une vingtaine d'intermittents, défend une culture de proximité engagée et vivante, à travers notamment l'organisation, depuis 2007, du festival pluridisciplinaire de solos *La Grande Côte en Solitaire* et de la diffusion régulière de spectacles sous yourte itinérante.

Le lieu accueille des résidences d'artistes dans leur projet solo depuis 2019 ; les artistes peuvent disposer du local, du matériel et d'un hébergement.

Pour poursuivre son développement et améliorer l'accueil des artistes en résidence, l'association souhaite faire l'acquisition d'une nouvelle yourte, plus vaste, qui accueillera jusqu'à cent spectateurs, contre quarante jusqu'alors.

L'équipe fait le choix de l'auto-construction afin de maîtriser toutes les étapes de la conception à la réalisation et adapter son outil de travail à ses besoins.

La yourte de 30 m<sup>2</sup> sera réalisée en fonction d'un cahier des charges respectant les normes ERP (Etablissement Recevant du Public) et en lien avec un cabinet de vérification.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est 13 173 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 4 000 €
Métropole : 4 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 3 000 €
Autofinancement : 2 173 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € à L'Ornithorynque**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 2 000 €  
Pas de subvention d'investissement demandée au titre de l'année 2021

**LE GRAND NID DE POULE - 16 Rue Imbert Colomès, Lyon 1<sup>er</sup>**

Le Grand nid de poule est une association de soutien aux arts de la rue et de l'espace public.

Depuis 2018, l'équipe porte le festival de *La Basse-cour*, un lieu de création éphémère qui investit l'Amphithéâtre des Trois Gaules pendant deux mois au printemps et propose aux publics un lieu de vie, de rencontres et une programmation de spectacles gratuits.

Cet évènement est pensé comme un tremplin pour les compagnies en amont des festivals d'été pour roder leurs spectacles et bénéficier de premiers retours des professionnels.

Il est soutenu depuis deux ans par la Direction évènements et animation de la Ville de Lyon.

En 2022, le Grand nid de poule entre dans le dispositif Scènes Découvertes.

L'association ambitionne de développer une dynamique de création pour la rue, en mobilisant les réseaux alentours et en structurant le secteur, afin de faire de Lyon, un lieu de fabrication des imaginaires pour les jeunes artistes de la rue et de l'espace public.

La Ville de Lyon a voté une subvention d'investissement en 2021 au profit du Grand nid de poule pour l'achat de deux caravanes aménagées en espace bar/restauration et espace de stockage, mutualisée avec d'autres structures lyonnaises.

Cette année, l'association souhaite améliorer son parc matériel de son, lumière et électrique, notamment avec du matériel de spectacle étanche, dédié aux saisons en plein-air.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 10 000 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 5 000 €
Métropole : 4 000 €
Autofinancement : 1 000 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € au Grand Nid de Poule**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 30 000 €

Pour information, subvention d'aide au projet Evènements 2022 : 13 000 €

Pour information, subvention d'investissement reçue au titre de l'année 2021 : 5 000 €

**LE LA(VOIR) AU PUBLIC** - 4 rue Saint-Jérôme, Lyon 7<sup>ème</sup>

En 2021, l'association Le la(voir) au public remporte l'appel à projet, lancé par la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, pour la gestion du Lavoir Public situé impasse Flesselles (Lyon 1<sup>er</sup>).

Derrière son nom, l'équipe revendique un lieu culturel inclusif et ouvert à toutes et tous.

La programmation est tournée vers l'émergence de la scène artistique lyonnaise. Des artistes sont accueillis en résidence au lavoir et accompagnés autant dans leur démarche créative que dans leur travail de médiation auprès des publics.

Pour sa première saison, l'association a fonctionné avec du matériel de prêt mais souhaite désormais investir dans un parc son, lumière et machinerie plateau composé de matériaux basse consommation.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 25 400 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 15 000 €
Etablissements publics : 7 400 €
Autofinancement : 3 000 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Le la(voir) au public**

Pas de subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022  
Pas de subvention d'investissement demandée au titre de l'année 2021

**ASSOCIATION SI TU... - THEATRE DE L'ELYSEE** - 14 rue Basse Combalot, Lyon 7<sup>ème</sup>

L'Association Si Tu... développe au sein du Théâtre de l'Elysée, depuis vingt ans, une programmation théâtrale de spectacles majoritairement créés par des équipes artistiques locales, émergentes et novatrices, jeunes ou parfois inscrites depuis plus longtemps dans le paysage lyonnais.

La direction accompagne ces équipes en proposant des résidences de travail, et en associant certaines pour l'élaboration de projets plus conséquents.

L'Elysée s'est créé une identité de recherche et révélateur de jeunes talents.

Situé au cœur du quartier de la Guillotière à Lyon, le lieu dispose d'une jauge de 56 places. L'importance relative de sa scène et sa modularité sont appréciées des compagnies.

Aménagée dans un ancien cinéma, la salle est atypique, peinte en blanc avec balcon.

L'association Si Tu... s'inscrit dans le dispositif Scènes Découvertes dans lequel elle a été reconduite à l'occasion de l'appel à projets lancé en 2021.

A ce titre, elle développe un soutien en coproduction à des compagnies émergentes.

Le Théâtre de l'Elysée accompagne les équipes artistiques avec des temps de résidence, des conseils en structuration et stratégies de production et de diffusion.

Afin de moderniser et faciliter l'usage technique de la salle par les équipes émergentes accueillies, l'association souhaite renouveler une partie de son équipement scénique, électrique et vidéo.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 15 900 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 12 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 3 600 €
Autofinancement : 300 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Si tu...**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 75 000 €

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 60 000 €

Pas de subvention d'investissement demandée au titre de l'année 2021

**SOCIAL PALACE** -14 rue Gorge de Loup, Lyon 9<sup>ème</sup>

La compagnie Le Fanal, créée en 1998, est devenue en 2019 Social Palace.

Le directeur artistique, Pierre Desmaret, y développe trois composantes : un lieu, des créations théâtrales et actions culturelles et un festival de théâtre du même nom.

Le lieu est un chapiteau de cent-vingt places, son bal-parquet des années 20 est implanté rue Gorge de Loup dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

Social Palace accueille des équipes artistiques en résidence et souhaite développer des programmations de spectacles en co-production sur un modèle de partage des recettes billetterie/buvette entre la compagnie invitée et l'association.

Afin de palier au vieillissement de son matériel, notamment dû aux variations de températures subies sous le chapiteau, le Social Palace souhaite renouveler une partie de son parc lumière ainsi que son système de chauffage par la réfection des montants et parois du chapiteau.

De plus, l'achat d'un parquet de bal est prévu pour remplacer une partie de la scène. L'investissement en matériel vidéo complémentaire, pour les captations, est également envisagé.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 9 559 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 9 559 €
-------------------------

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Social Palace**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 4 000 €

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 4 000 €

Pas de subvention d'investissement demandée au titre de l'année 2021

**THEATRE DE LA CROIX-ROUSSE** – 92 place Joannès Ambre, Lyon 4<sup>ème</sup>

Le Théâtre de la Croix-Rousse, situé dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement de la Ville, est une ancienne salle des fêtes.

Elle a hébergé la Maison de la Danse de 1980 à 1992, avant de devenir un théâtre en 1994.

Deux directeurs s'y sont succédé, Philippe Faure (1994-2010) puis Jean Lacornerie (2010-2020).

En janvier 2021, Courtney Geraghty est nommée Directrice du théâtre sur un projet qui se définit par une ligne artistique inclusive portant une attention accrue à la diversité.

La mise à disposition du théâtre par la Ville est à titre payant mais la maintenance du bâtiment est gérée par la Ville de Lyon selon une répartition précise.

Suite à des alertes sensibles et des pannes récurrentes sur son infrastructure informatique, le Théâtre de la Croix-Rousse a engagé un audit fin 2021.

L'analyse a révélé un système largement obsolète, dysfonctionnant et non sécurisé.

L'association sollicite ainsi la Ville pour une remise à niveau de son équipement informatique.

Conjoint à l'installation de la fibre, cette mise à jour permettra au théâtre une gestion plus sereine, fluide et sécurisée de son activité.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 47 902 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 42 902 €
Autofinancement : 5 000 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 25 000 € à l'association  
Théâtre de la Croix-Rousse**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 651 444  
€

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 636 444  
€

Pas de subvention d'investissement demandée au titre de l'année 2021

## **THEATRE DU POINT DU JOUR - 7 rue des Aqueducs, Lyon 5<sup>ème</sup>**

Ancienne salle de cinéma reconvertie en théâtre de 220 places, le Théâtre du Point du Jour a été fondé en 1980, sous le nom Théâtre de l'Ouest Lyonnais puis Théâtre de Lyon. Maison de création et de théâtre contemporain, il a été dirigé entre autres par les metteurs en scène Jean-Louis Martinelli (1987-1995), André Guittier et Michel Raskine (1995-2013), Gwenaël Morin (2013-2017).

Depuis juin 2019, Angélique Clairand et Eric Massé (Compagnie des Lumas) ont pris la direction du lieu, qu'ils définissent comme une « maison de création », à la fois pour leurs propres créations et en proposant un accompagnement structurel et artistique sur-mesure de la jeune création.

Ils y développent un projet artistique autour d'un théâtre contemporain de la diversité linguistique, qui interroge le réel, explore l'humain et les territoires.

Le Théâtre est ancré sur son territoire grâce à une programmation itinérante (saison *Nomades*) et de nombreux partenariats avec les acteurs sociaux.

Afin de rendre possible l'installation des spectacles programmés dans le cadre des *Nomades* dans un maximum de lieux non dédiés au spectacle vivant (lycées, centre sociaux ou encore espaces patrimoniaux, du 5<sup>ème</sup> arrondissement notamment), une subvention d'investissement de 8 000 € a été accordée en 2021, pour l'achat d'un camion de 20 m<sup>3</sup> avec hayon en 2021.

Cet équipement permet de déplacer le gradin mobile et ainsi faciliter la logistique d'un lieu à l'autre.

Le camion n'a pas été commandé ; dans un souci économique et environnemental, le projet d'achat se porte désormais sur un modèle de véhicule électrique.

C'est pourquoi le Théâtre du Point du Jour appelle à une participation complémentaire de la Ville sur ce projet.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 65 840 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 12 000 €
Métropole : 20 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Autofinancement : 15 840 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 8 000 €\* au Théâtre du Point du Jour**

*\*En complément des 8 000 € attribués au Théâtre en 2021. Une subvention d'un montant total de 16 000 € est ainsi fléchée sur l'achat d'un camion de 20m3 avec hayon électrique.*

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 300 000

€

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 287 000

€

Pour information, subvention d'investissement reçue au titre de l'année 2021 : 8 000 €

### **COMPAGNIE DU BONHOMME - 8 place Saint-Jean, Lyon 5<sup>ème</sup>**

En octobre 2021, la Ville de Lyon a lancé un appel à projets pour la gestion d'un lieu de création situé rue Saint-Eusèbe à Lyon 3<sup>ème</sup> (précédemment Théâtre des Asphodèles).

C'est la proposition du comédien et metteur en scène Thomas Poulard, directeur artistique de la Compagnie du Bonhomme qui a été retenue.

Il prendra la direction du lieu en septembre 2022, pour une période de trois ans.

Le nouveau projet sera ouvert au public dès janvier 2023.

Le projet porté par Thomas Poulard vise à développer un lieu complémentaire au paysage culturel lyonnais.

Pensé comme un atelier de fabrique artistique pluridisciplinaire - théâtre, danse, musique -, le lieu accueillera tout au long de l'année des équipes en résidence pour des temps de création, de recherche et de représentation.

Le nouvel équipement sera aussi un espace de vie et de convivialité, de rencontres et de découvertes pour le quartier et plus largement dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, avec notamment un programme d'ateliers à destination des amateurs et des scolaires ainsi que des projets de création partagés avec les habitants.

Enfin, tout en continuant à mener son travail artistique, Thomas Poulard s'entourera d'artistes complices qui se verront confier chacun une carte blanche pour créer, animer et participer avec lui à la vie du lieu.

La compagnie sollicite l'aide de la Ville pour rééquiper le théâtre.

Il s'agit notamment de l'espace de représentation avec de nouveaux gradins, un tapis et un rideau de scène.

Une cuisine et de petits aménagements doivent être effectués dans le hall et l'espace de convivialité.

Le parc technique -son, lumière, vidéo- sera nécessairement renouvelé et les bureaux aménagés. En matière de travaux, la compagnie prévoit l'unification de deux studios, la rénovation globale du hall ainsi que la réalisation de cloisons pour créer différents espaces de bureaux et de stockage.

La convention mixte d'investissement formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 196 500 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 147 710 €
Métropole : 31 490 €
Autofinancement : 17 300 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 62 000 € à la Compagnie du Bonhomme**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 20 000 €

Pas de subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021

Pas de subvention d'investissement demandée au titre de l'année 2021

## DANSE ET CIRQUE

**Association QUI FAIT ÇA KIFFER ÇA - 11 rue de Saint Cyr Lyon 9<sup>ème</sup>**

L'association Qui fait ça ? Kiffer ça ! a été créée en 2004 par les jeunes danseurs de hip hop du Pockemon Crew.

Ces danseurs qui s'entraînaient dans la rue et sous les arcades de l'Opéra national de Lyon depuis 1997, ont remporté progressivement de nombreuses victoires en break dance : champions de France, d'Europe et du monde.

Encore aujourd'hui, c'est la compagnie de break dance la plus titrée au monde.

L'équipe a d'ailleurs été approchée pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, pour représenter la discipline.

Cette saison, la compagnie a présenté sa dernière création *Gaïa*, projet pour dix danseurs et danseuses sur le thème de l'écologie.

En parallèle, elle continue à diffuser ses créations *Empreinte*, *Hastag 2.0* et *Silence, on tourne*.

A l'international, la compagnie est présente, depuis plusieurs années, en Nouvelle Calédonie pour la formation de danseurs et danseuses et au centre culturel de Djibouti.

Depuis 2021, la compagnie est installée dans des locaux mis à disposition par le promoteur 6<sup>e</sup> sens dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement.

Leur emménagement dans ce nouvel espace de création et de médiation a nécessité des travaux, soutenus par la Ville de Lyon.

Afin de pouvoir poursuivre l'aménagement des locaux avec la création d'un plancher de danse et l'achat de matériel technique son et lumière, la compagnie sollicite la Ville de Lyon pour une participation financière.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 48 765 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 15 000 €
Etat : 7 000 €
Autofinancement : 26 765 €

**Il est proposé d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'association Qui fait ça ?  
Kiffer ça !**

Pour information, subvention de fonctionnement au titre de l'année 2022 : 10 000 €  
Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 10 000 €  
Pour information, subvention d'investissement reçue au titre de  
l'année 2021 : 10 000 €

**COMPAGNIE CHATHA** - 14 avenue Berthelot Lyon 7<sup>ème</sup>

La compagnie Chatha a été créée par les chorégraphes Aicha M'Barek et Hafiz Dhaou en 2005 avec pour principal moteur de création, la recherche.

Leur répertoire compte quinze spectacles, dans lesquels composition et corporalité visent à renouveler l'écriture chorégraphique contemporaine.

La transmission est au cœur du travail de la compagnie qui a porté plusieurs défilés de la Biennale et tisse des liens avec les acteurs et actrices socio-éducatifs lyonnais.

Après *Célébration* en 2021 (inspirée des Fragments du discours amoureux de Barthe), la compagnie présentera *Portée* à l'automne 2022 à la Scène Nationale de Chalon, où les chorégraphes sont artistes associés.

En parallèle, elle continue à diffuser ses créations *Kawa*, *Heaven*, *L'amour sorcier*, et *D'eux* en France et à l'international.

Depuis l'hiver 2020, la Compagnie met à disposition, notamment pour les acteurs locaux, le Studio Lucien, dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, ancien studio géré et partagé par la compagnie Propos.

Véritable lieu d'accueil, de création et de collaboration, le studio a besoin de travaux pour renouveler certains équipements, notamment le tapis de danse réversible, l'ancien s'affaissant à certains endroits, et le système de sonorisation. La compagnie prévoit également de renforcer le système de chauffage et l'achat de petit mobilier.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 46 000 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 23 000 €
Métropole : 23 000 €

**Il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 € à la compagnie Chatha**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 25 000 €

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 25 000 €

Pas de subvention d'investissement demandée au titre de l'année 2021

**COMPAGNIE DU SUBTERFUGE** - 28 rue Denfert Rochereau Lyon 4<sup>ème</sup>

Fondée en région lyonnaise en 2005, la compagnie a pour objectif de favoriser la création artistique dans l'espace public en construisant des lieux singuliers d'échanges et de dialogue interculturel.

La relation à l'autre et au monde est l'un des sujets qui anime la chorégraphe Laureline Gelas et l'équipe artistique.

Depuis sa création, la compagnie a présenté cinq créations chorégraphiques mêlant la danse à d'autres disciplines telles que le théâtre et le cirque.

Elle intervient dans différents projets qui placent les habitants au cœur des réflexions et des créations artistiques.

C'est le cas de *Faire Danser Les Murs*, un projet pluridisciplinaire en plusieurs volets, mené dans les quartiers politiques de la ville de Lyon.

En 2021, la création *Performances dansées* a vu le jour.

Dans la continuité du dialogue établi avec les habitants lors des interventions artistiques intitulées *C'est quoi ton rêve ?*, cette création propose une performance dansée telle une réponse poétique chorégraphiée à leurs confidences.

Afin d'assurer la bonne diffusion de cette création dans l'espace public à l'été 2022, la Compagnie du Subterfuge souhaiterait investir dans un tapis de danse et un système de sonorisation.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 4 943,17 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 4 875 €
Auto financement : 68,17 €

**Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € à la compagnie du Subterfuge**

Pas de subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022

Pas de subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021

Pas de subvention d'investissement demandée au titre de l'année 2021

**MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE MENIVAL - 29 avenue de Ménival Lyon 5<sup>ème</sup>**

La MJC de Ménival a mis en place, en 1992, des ateliers de découverte du cirque qui se sont rapidement développés et transformés en véritable école de cirque.

Aujourd'hui l'Ecole de cirque de Lyon, au sein de la MJC Ménival, propose une immersion dans la découverte des arts du cirque sous différentes formes par :

- les pratiques amateurs dans une démarche d'éducation populaire (ateliers enfants à adultes, découverte au perfectionnement) ;
- une formation préparatoire aux écoles supérieures en arts du cirque, soutenue par la Région-Auvergne Rhône-Alpes et la DRAC ;
- une programmation qui privilégie les compagnies émergentes grâce au dispositif Scène Découvertes (depuis 2010 et reconduit en 2022) avec trois à quatre projets de compagnies émergentes accompagnées sur deux ans.

Afin de pouvoir s'entraîner dans de bonnes conditions, la salle de pratique et de spectacle l'Hexagone nécessite l'installation d'un nouveau système d'éclairage (avec une fréquence

suffisante, une quantité de lux équivalente à celle d'un gymnase, une température de couleur proche de la lumière du jour et une diffusion qui évite l'éblouissement).

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 4 446 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 3 112 €
Métropole : 1 334 €

**Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à la MJC de Ménival**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 30 000 €

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 20 000 €

Pas de subvention d'investissement demandée au titre de l'année 2021.

**ARTS VISUELS / LIVRES / CINEMA**

**CAGNARD - 6 Rue Montebello Lyon 3<sup>ème</sup>**

Le collectif Cagnard s'est formé en 2019 au sein des ateliers de l'Association des écoles supérieures d'art et de design de la région Auvergne-Rhône-Alpes par l'association de trois jeunes artistes, Hélène Hulak, Mélissa Mariller et Merryll Bouchereau, souhaitant créer un projet d'atelier mutualisé.

L'association a pour objet le soutien, la promotion, le développement et la démocratisation de l'art contemporain sous toutes ses formes.

Cette dernière a notamment pour vocation d'accompagner les artistes et les commissaires d'exposition émergents vers une insertion dans le monde professionnel.

Pour ce faire, l'association développe de nombreuses activités, entre autres la création d'ateliers d'artistes, ou encore l'organisation d'événements et de manifestations culturelles.

Cagnard est installé et s'occupe de la gestion de l'espace Montebello, situé dans le quartier de la Guillotière et mis à disposition par la Métropole.

Cet espace mutualisé, créé en 2019, allie création (ateliers d'artistes et association Studio Ganek) et diffusion (association Kommet).

Il a vocation à accueillir des pratiques variées : lieu d'expositions, ateliers d'artistes plasticiens, bureaux pour artistes vidéastes et graphistes, bureaux pour les salariés de structures associatives du secteur de l'art contemporain ; l'idée étant de favoriser les passerelles entre les pratiques.

Afin de réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement de cet espace de 175 m<sup>2</sup> (suppression de cloisons, création d'une mezzanine, création d'espaces de stockage, installation de cimaises mobiles, installation d'un système d'éclairage) l'association Cagnard sollicite la Ville de Lyon pour une participation financière.

Le budget prévisionnel 2022 est de 112 345 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 19 680 €
Métropole : 34 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes: 54 000 €
Autofinancement : 4 665 €

**Il est proposé d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'association Cagnard**

Pas de subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022  
Pas de subvention d'investissement demandée au titre de l'année 2021

**KOMMET - 2 grande rue de la Guillotière Lyon 7<sup>ème</sup>**

Crée en mars 2019, l'association Kommet a pour objet la promotion, la démocratisation et le développement de l'art contemporain sous toutes ses formes.

Elle anime un lieu d'art contemporain destiné à l'accompagnement d'artistes et de commissaires d'exposition émergents.

À raison de quatre expositions par an, le commissariat se veut participatif et engagé au plus près des artistes et de leurs pratiques. Kommet a été entièrement autofinancé pour sa première année d'activité.

La recherche de partenariats ainsi que le mécénat de compétence (graphiste, développeur web, photographe) ont permis de subvenir à certains besoins de l'association.

Depuis mai 2021, Kommet partage le nouvel espace mutualisé le Montebello.

Par ses activités, l'association souhaite toucher et sensibiliser de nouveaux publics en favorisant les rencontres et les échanges autour de l'art contemporain.

L'association prend contact avec des relais sociaux et les écoles du quartier pour développer des ateliers en lien avec sa programmation.

L'objectif est d'imaginer et de concevoir des supports pédagogiques et des ateliers en lien avec la pratique ou les sujets abordés par les artistes.

Afin de bénéficier d'outils nécessaires aux activités qu'elle développe, l'association souhaite acquérir du matériel artistique (appareil photo, objectifs, vidéoprojecteur, écrans, enceintes).

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 15 515,36 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 7 758,36 €
Auto financement : 7 757 €

**Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Kommet**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 5 000 €  
Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 5 000 €  
Pas de subvention d'investissement demandée au titre de l'année 2021

## **AQUARIUM** - 10 rue Dumont Lyon 4<sup>ème</sup>

Créé en avril 2016, le projet associatif de l'Aquarium s'articule autour de trois activités principales : une programmation ciné-club, des ateliers d'éducation aux images, des événements favorisant le développement du cinéma émergent et un vidéo-club.

La structure programme des films indépendants selon une logique non commerciale dans le cadre de séances accompagnées.

Elle participe au développement de la jeune création cinématographique en soutenant la préparation, la réalisation et la diffusion de projets audiovisuels.

Enfin, elle met en place des ateliers de médiation culturelle auprès de publics multiples et variés.

Afin de développer les ateliers cinéma, l'association a besoin de renouveler et d'améliorer son matériel audiovisuel.

Ces ateliers, présents dès l'origine du projet associatif, participent à la volonté globale d'accompagner les nouveaux rapports que tissent les publics aux images : plus interactifs, plus participatifs, plus diversifiés.

L'objectif étant de déployer un nouveau modèle d'école de cinéma à destination des amateurs et professionnels à l'image d'une école de musique.

L'un des axes majeurs de la pédagogie est de mettre la pratique au centre de des propositions.

Pour mener à bien ce projet, l'association a besoin de s'équiper avec des outils audiovisuels aussi maniables que qualitatifs, pouvant être utilisés autant par des enfants, des adolescents que des adultes, autant dans un cadre de découverte que dans un cadre d'approfondissement, voire de professionnalisation.

L'Aquarium sollicite la Ville de Lyon pour un soutien financier afin d'acheter du matériel audiovisuel (caméra, objectifs, micros, perches, projecteurs).

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 17 943 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 15 000 €
Auto financement : 2 943 €

**Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association l'Aquarium**

Pas de subvention de fonctionnement demandée au titre de l'année 2022  
Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 8 000 €

## Pas de subvention d'investissement demandée au titre de l'année 2021

### **ARCHIPEL - MEDIATEUR CULTUREL** - 10 rue Dumont Lyon 4<sup>ème</sup>

Archipel conçoit et met en œuvre des projets de réalisation audiovisuelle participatifs et des ateliers d'éducation aux images depuis 2017.

L'équipe est composée de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel au profil très varié.

Les ateliers sont animés au sein d'établissements scolaires, de centres médico-sociaux et socio-éducatifs, de salles de cinéma, ou encore de médiathèques.

Archipel a pour vocation de faire du cinéma un vecteur de lien social, de sensibilisation artistique et un outil d'éveil citoyen en partageant une même vision du cinéma et de l'audiovisuel : pluriels, indépendants, accessibles à tous, éclairés et éclairants.

La pédagogie défendue par l'association favorise l'expérimentation et la prise en main des outils de prises de vue et de sons.

Les publics sont formés à cette utilisation afin que ces outils deviennent leurs outils d'expression.

Si l'association a déjà acquis un parc de matériel, au fil des années, grâce à des achats ponctuels et des dons, la plupart des ateliers doivent se mener avec le matériel personnel des membres de l'équipe.

Pour pérenniser les interventions avec les publics, Archipel a besoin d'acquérir du matériel de tournage (appareil de prise de vue, tablette tactile, objectifs, trépied, stabilisateur, moniteur, matériel son) et sollicite la Ville de Lyon pour un soutien financier.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 8 031,31 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 6 000 €
Auto financement : 2 081,31 €

### **Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Archipel – Médiateur culturel**

Pas de subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022  
Pas de subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021  
Pas de subvention d'investissement demandée au titre de l'année 2021

### **LYON BD ORGANISATION** - 9 quai Lassagne Lyon 1<sup>er</sup>

Créée en 2005, Lyon BD Organisation a pour objet de promouvoir la bande dessinée en Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon BD Organisation est à la direction artistique de productions et d'événements variés à l'échelle locale, nationale et internationale, qui sont de véritables laboratoires de créations : performances d'artistes, concerts dessinés, résidences, spectacles, expositions.

Son action phare est le festival dont la 17<sup>ème</sup> édition a eu lieu en juin dernier.

Lyon BD Festival s'efforce, depuis sa création, de renouveler les modes de rencontres et de médiation entre les artistes et leur public.

Son installation prochaine au Collège Truffaut et ses ponts réguliers créés entre la bande dessinée et les arts de la scène permettent de renforcer l'écosystème culturel et créatif lyonnais.

Elle permet de créer pour la première fois à Lyon un espace dédié aux auteurs, autrices, illustrateurs et illustratrices de bande dessinée : le Collège graphique.

Afin d'aménager ce Collège graphique, l'association doit procéder à des travaux (création de fenêtres et de prises au sol), et à l'achat de mobiliers et de matériel de bureaux (chaises, bureaux, casiers, table de réunion, imprimante scanner, table rétroéclairée).

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 83 000 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 25 000 €
Métropole : 20 000 €
Région : 20 000 €
Autres : 8 000 €
Autofinancement : 10 000 €

**Il est proposé d'attribuer une subvention de 25 000 € à Lyon BD**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 50 000 €

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 50 000 € et 10 000 € du fonds d'urgence

Pas de subvention d'investissement demandée au titre de l'année 2021

**MUSIQUES ACTUELLES**

**LES CLES DE LA LUNE - A Thou Bout'Chant - 2 rue de Thou Lyon 1<sup>er</sup>**

L'association Les Clés de la Lune est l'association gestionnaire de la salle de concert A Thou Bout d'Chant, d'une capacité de 80 places assises à 110 places debout.

Elle était codirigée par Lucas Rouillet-Marchand et Matthias Bouffay, qui ont transmis la co-direction à un nouveau duo pour la saison 2022/2023 : Delphine Legrand et Emma Nardone.

Le projet artistique et culturel est dédié à la chanson francophone sous toutes ses formes, rock, pop, slam et variété et représente la diversité culturelle avec une mise à l'honneur d'artistes régionaux mais aussi de tous les pays francophones.

Elle a été reconduite dans le dispositif des Scènes découvertes dans le cadre de l'appel à projets publié en 2021.

L'association souhaite procéder à l'installation de volets dans les bureaux, permettant d'améliorer l'accueil des artistes et acquérir du nouveau matériel de musique.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 12 005 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 10 000 €
Autofinancement : 2 005 €

**Il est proposé d'attribuer une subvention de 7 000 € à l'association les Clés de la Lune**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 35 000 €

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 40 000 €

Pas de subvention d'investissement reçue au titre de l'année 2021.

#### **Association MARCHÉ GARE - 28 Quai Rambaud Lyon 2<sup>ème</sup>**

Dans le cadre de la rénovation complète du Bâtiment Porche – restructuration du bâtiment à destination de la salle de musique « Marché Gare », initié par la Ville, soutenue par la Métropole de Lyon et pilotée par la SPL Confluence, la salle de concert a été agrandie pour accueillir 400 spectateurs et spectatrices et un deuxième espace scénique a été créé au rez-de-chaussée, « Le Club ».

Lors du Conseil municipal de mars dernier, vous avez approuvé une subvention d'investissement à l'association Marché Gare afin d'équiper ce lieu rénové avec du matériel scénique et du mobilier indispensable à une « salle en ordre de marche ».

Toutefois, cette première aide n'a pas permis d'acquérir l'ensemble des équipements prévus, aussi l'association sollicite un complément qui permettra de finaliser les aménagements et permettre une ouverture de la salle dans les meilleures conditions possibles.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 297 000 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 110 000 €
Métropole : 40 000 €

Région Auvergne-Rhône-Alpes : 44 000 €
Etat : 50 000 €
C.N.M. : 10 000 €
Autofinancement : 43 000 €

**Il est proposé d’attribuer une subvention complémentaire de 10 000 € à l’association Marché Gare**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l’année 2022 : 100 000 €

Subvention d’investissement reçue au titre de l’année 2022 sur l’enveloppe 2021 : 100 000€

Pour information, en 2021 pas de subvention, association nouvellement créée

**LEROCKEPAMORT - 20 montée Saint-Sébastien Lyon 1<sup>er</sup>**

Le Kraspek Myzic est une salle de concert d’une jauge de 80 places, gérée par l’association Lerockepamort.

Elle accueille des groupes et des artistes pour des répétitions, des shows cases ou des concerts permettant au public lyonnais d’écouter et de découvrir des artistes locaux en émergence.

Le Kraspek Myzic propose également un espace disques contenant mille références de labels indépendants tous genres musicaux confondus.

Elle a également été reconduite dans le dispositif des Scènes découvertes.

L’association souhaite acquérir du matériel de sonorisation et de l’éclairage qui permettra une amélioration des conditions d’accueil du public et un meilleur confort au niveau de l’espace de travail du personnel.

La convention d’application formalisant l’attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel d’investissement de ce projet en 2022 est de 18 202 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 10 000 €
AFDAS : 4 267 €
Autofinancement : 3 935 €

**Il est proposé d’attribuer une subvention de 10 000 € à l’association Lerockepamort**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l’année 2022 : 30 000 €

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l’année 2021 : 25 000 €

Pas de subvention d’investissement demandée au titre de l’année 2021.

**WOODSTOWER - 3 Quai Claude Bernard Lyon 7<sup>ème</sup>**

L'association Woodstower est née en 1997.

Elle a fidélisé ses publics grâce à un concept fort : une manière atypique de faire la fête, promotrice de lien social, riche en découvertes tout en gardant un engagement profond pour le développement durable.

L'association produit deux festivals *Wintower* et *Woodstower* ainsi que des projets d'actions culturelles sur le territoire de la Métropole de Lyon.

L'activité s'est très largement développée ces quatre dernières années du fait de la croissance du festival d'été d'une part, de l'installation de *Wintower* dans le paysage culturel lyonnais depuis 2019 d'autre part, mais également de la création de projets de médiation culturelle avec notamment le *Woodstour*.

Les volets développement durable et médiation culturelle apparaissent comme des axes prioritaires du projet de l'association.

L'accroissement des activités de Woodstower entraînent des besoins en stockage de matériel.

Aussi, elle souhaite remplacer le rideau du garage dans lequel l'association stocke du matériel technique par un rideau neuf avec une manipulation simplifiée.

De plus, en raison du contexte particulier lié à la Covid-19, elle souhaite augmenter la quantité de lave-mains mis à disposition des publics lors des événements en extérieur. Ces lave-mains mobiles pourront être mis à disposition d'autres structures du territoire qui rencontrent, elles aussi, des problématiques liées de l'accessibilité de l'eau sur leur site.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 11 624 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 7 000 €
Métropole : 2 624 €
Autofinancement : 2 000 €

**Il est proposé d'attribuer une subvention de 7 000 € à l'association Woodstower**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 10 000 €

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 10 000 €

Pas de subvention d'investissement demandée au titre de l'année 2021.

## ECOLE DE MUSIQUE

**LETHE MUSICALE** - 10 Impasse Pierre Baizet Lyon 9<sup>ème</sup>

L'association Léthé Musicale, créée en 1996, est un centre de pratique musicale, d'enseignement de la musique, et de musicothérapie à destination des personnes en situation de handicap.

Elle produit et diffuse également des spectacles musicaux créés et joués par des artistes en situation de handicap et propose des ateliers de musique à vocation éducative, pédagogique ou thérapeutique, animés par une équipe de musiciens et de musicothérapeutes professionnels accompagnés par des assistants de séance bénévoles.

Elle s'adresse à des personnes présentant un handicap moteur, sensoriel, psychique ou mental, et rassemble aujourd'hui plus de 500 personnes handicapées sur la région lyonnaise.

L'association souhaite acquérir de nouveaux instruments de musique et d'équipements numériques qui serviront aux ateliers de musique à destination de personnes en situation de handicap.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet en 2022 est de 8 975 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 6 393 €
Métropole : 2 582 €

**Il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association Léthé Musicale**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 4 000 €

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 4 000 €

Pour information, subvention d'investissement au titre de l'année 2021 : 2 000 €

## PATRIMOINE

### SOIERIE VIVANTE - 21 rue Richan, Lyon 4<sup>ème</sup>

Située au cœur de la Croix-Rousse, l'association Soierie Vivante, créée en 1993, assure la sauvegarde et la mise en valeur de deux ateliers, appartenant à la Ville de Lyon :

- un atelier de passementerie, situé au 21 rue Richan, Lyon 4<sup>ème</sup> ;
- un atelier de tissage, situé à l'angle des rues Lebrun et Justin Godard, Lyon 4<sup>ème</sup>.

Les rapports entre la Ville de Lyon et l'association Soierie Vivante sont régis par deux conventions :

- une convention d'occupation temporaire du domaine public effective depuis le 15 janvier 2022, portant sur la mise à disposition gratuite de ces locaux en vue de présenter aux publics l'activité de tissage et les conditions de vie et d'habitat des Canuts. Ainsi, l'association accueille le public in situ, proposant des visites commentées avec démonstrations sur les métiers à tisser, ainsi que des animations en direction de tous les publics ;
- une convention cadre signée le 7 janvier 2022, qui définit les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association et le champ précis du soutien de la Ville de Lyon, autour des activités de l'association, telles que la gestion des ateliers et métiers et de la médiation culturelle, ainsi que le travail de recherche et de vulgarisation scientifique, en vue d'une restitution aux publics.

Au titre de la convention précitée, la Ville de Lyon s'engage à soutenir l'association, en inscrivant chaque année au budget, une subvention de fonctionnement.

Dans le cadre de ses projets pour l'année en cours, l'association souhaite acquérir un logiciel de billetterie, ainsi que du matériel informatique adapté, ce qui permettra de professionnaliser le mode de fonctionnement actuel, qui s'avère archaïque, complexe et chronophage.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel d'investissement de ce projet pour l'année 2022 est de 7 860 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 5 000 €
Autofinancement : 2 860 €

### **Il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Soierie vivante**

Pour information, subvention individualisée de fonctionnement reçue au titre de  
l'année 2022 : 40 000 €  
Pas de subvention  
d'investissement demandée en 2021

## **MUSEE URBAIN TONY GARNIER (MUTG) - 4 rue des Serpollières Lyon 8<sup>ème</sup>**

Créée en 1992, l'association a pour objectif la promotion du Musée Urbain et de l'œuvre de Tony Garnier dans une dynamique de développement économique, social et culturel du quartier des États-Unis.

L'organisation d'expositions et de visites compose l'activité principale de l'association.

Depuis 2003, la Ville de Lyon apporte son soutien à l'association en lui attribuant une subvention de fonctionnement, inscrite chaque année au budget Primitif de la Ville.

La Ville de Lyon est particulièrement attentive aux actions menées par l'association concernant le patrimoine extraordinaire de la Cité Tony Garnier et de la collection des murs peints et notamment celles positionnant le Musée en tant qu'équipement culturel de proximité, dans un territoire aux forts enjeux actuels de réhabilitation urbaine et de développement social, classé « Quartier prioritaire Politique de la ville » au titre du Contrat de ville 2016-2022.

A cet égard, la Ville de Lyon attribue à l'association, depuis 2008, des subventions d'investissement pour la réalisation de différentes interventions nécessaires au petit entretien des murs peints.

Pour la période 2021-2026, le plafond de l'enveloppe de subventions d'investissement a été voté par le Conseil municipal dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026 de la Ville de Lyon, à hauteur de 30 000 €, conformément à la délibération n°2021/646 du 25 mars 2021.

Les rapports entre le MUTG et la Ville de Lyon sont régis par une convention mixte signée le 18 janvier 2022 et applicable pour la période 2022 à 2024.

Confrontés à d'importantes difficultés internes, le MUTG s'est engagé, en 2022, avec l'aide d'un cabinet indépendant, dans une réflexion sur le projet associatif avec pour objectif la définition des nouvelles orientations à moyen terme et leur mise en adéquation avec les moyens humains.

Afin d'accompagner le MUTG dans la réécriture de son projet associatif, la Ville de Lyon lui a attribué une aide financière exceptionnelle de 10 000 € suivant délibération du Conseil municipal du 7 juillet 2022.

Dans ce contexte, et afin d'améliorer les conditions de travail au sein de la structure, l'association souhaite renouveler les postes informatiques (tours et écrans) dont un poste dédié à la PAO et au traitement des images et vidéos facilitant ainsi le travail réalisé en termes de communication.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le Budget prévisionnel d'investissement de ce projet pour l'année 2022 est de 3 474 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 2 000 €
-------------------------

Autofinancement : 1 474 €
---------------------------

**Il est proposé d’attribuer une subvention de 2 000 € à l’association M.U.T.G.**

Pour information, subvention individualisée de fonctionnement reçue au titre de  
l’année 2022 : 90 000 €  
Pas de subvention  
d’investissement demandée en 2021.

**FONDATION RENAUD - 25 Boulevard Antoine de Saint-Exupéry Lyon 9<sup>ème</sup>**

La Fondation Renaud, créée en 1994 et reconnue d’utilité publique en 1995, a pour objectifs la mise en valeur de son patrimoine, qui comprend 8 000 objets et œuvres d’art d’artistes, notamment lyonnais, ainsi que leur présentation au public sur ses sites, et notamment au Fort de Vaise.

Les travaux de rénovation et d’équipement du Fort de Vaise, terminés en novembre 2019, ont permis d’aménager des espaces pour les expositions temporaires, ainsi qu’une partie des réserves d’œuvres d’art.

A la suite de ce vaste programme de travaux de rénovation, les collections ne trouvant pas leur place dans la réserve rénovée ont été entreposées dans différentes parties du Fort avant même d’avoir été toutes inventoriées. Mais aujourd’hui, ces collections sont mal conditionnées et par conséquent mal conservées.

Le projet d’investissement, qui a démarré en 2021 avec l’acquisition d’un logiciel d’inventaire, se poursuit en 2022 avec l’aménagement des nouvelles réserves.

La Fondation prévoit ainsi d’acquérir des grilles à tableaux mobiles, permettant de les protéger dans une démarche de conservation préventive.

Le budget prévisionnel d’investissement de ce projet 2022 portant sur l’équipement des réserves est de 44 000 € et se répartit comme suit :

Ville de Lyon : 8 000 €
Autofinancement : 36 000 €

**Il est proposé d’attribuer une subvention de 8 000 € à la Fondation Renaud**

Pour information, pas de subvention de fonctionnement  
attribuée en 2022.  
Pas de subvention d’investissement  
demandée en 2021.

En raison de l’intérêt que présentent les activités des structures précitées, je vous propose d’allouer, pour l’exercice 2022, une subvention d’investissement à chacune des 26 structures conformément au tableau récapitulatif ci-après.

Vu lesdites conventions ;

Vu les délibérations n°2021/584 du 25 et 26 mars 2021, n° 2021/858 du 27 mai 2021 et n° 2022/1811 du 7 juillet 2022 ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

1- Les subventions d'investissement pour un montant global de 250 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

<b>THEATRE</b> <b>119 000 €</b>	Ballet Cosmique / Harmonie communale (7 <sup>e</sup> )	4 000 €
	L'Ornithorynque (1 <sup>er</sup> )	4 000 €
	Le Grand Nid de Poule (1 <sup>er</sup> )	5 000 €
	Le la(voir) au public (7 <sup>e</sup> )	3 000 €
	Si tu... / Théâtre de l'Elysée (7 <sup>e</sup> )	5 000 €
	Social Palace (9 <sup>e</sup> )	3 000 €
	Théâtre de la Croix-Rousse (4 <sup>e</sup> )	25 000 €
	Théâtre du Point du Jour (5 <sup>e</sup> )	8 000 €
	Compagnie du Bonhomme (5 <sup>e</sup> )	62 000 €
<b>DANSE CIRQUE</b> <b>31 000 €</b>	Compagnie Pockemon Crew - ASSOCIATION QUI FAIT ÇA KIFFER ÇA (9 <sup>e</sup> )	6 000 €
	Compagnie Chatha (7 <sup>e</sup> )	20 000 €
	Compagnie du Subterfuge (4 <sup>e</sup> )	2 000 €
	MJC Ménival (5 <sup>e</sup> )	3 000 €
<b>ARTS VISUELS</b> <b>10 000 €</b>	Cagnard (3 <sup>e</sup> )	8 000 €
	Kommet (7 <sup>e</sup> )	2 000 €
<b>CINEMA - LECTURE</b> <b>37 000 €</b>	Aquarium (4 <sup>e</sup> )	10 000 €
	Archipel – Médiateur culturel (4 <sup>e</sup> )	2 000 €
	Lyon BD Organisation (1 <sup>er</sup> )	25 000 €
<b>MUSIQUES ACTUELLES</b> <b>34 000 €</b>	Les Clés de la Lune - A Thou Bout d'Chant (1 <sup>er</sup> )	7 000 €
	Association Marché Gare (2 <sup>e</sup> )	10 000 €
	Lerockepamort (1 <sup>er</sup> )	10 000 €

	Woodstower (7 <sup>e</sup> )	7 000 €
<b>ECOLE DE MUSIQUE</b> <b>4 000 €</b>	Léthé Musicale (9 <sup>e</sup> )	4 000 €
<b>PATRIMOINE</b> <b>15 000 €</b>	Musée Urbain Tony Garnier (8 <sup>e</sup> )	2 000 €
	Soierie Vivante (1 <sup>er</sup> )	5 000 €
	Fondation Renaud (9 <sup>e</sup> )	8 000 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>250 000 €</b>

- 2- Les conventions cadre, mixte et d'application financière établies entre la Ville de Lyon et les associations Le Grand Nid de Poule, Si tu... / Théâtre de l'Elysée, Théâtre de la Croix-Rousse, Théâtre du Point du Jour, Compagnie du Bonhomme, Compagnie Chatha, MJC de Ménival, Lyon Bd Organisation, Les Clés de la Lune - A Thou Bout'Chant, Association Marché Gare, Lerockepamort, Soierie Vivante et Musée Urbain Tony Garnier sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les mettre en œuvre.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluri annuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00005, AP n° 2021-3, opération n° 60SECULT et seront imputées sur le chapitre 204, fonctions 311, 312, 316 et 317.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET